

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

ARC SUD BRETAGNE – PA DE LA Lande - DAMGAN

Une consultation du public sera ouverte **du 31 août 2020 au 28 septembre 2020** inclus à la mairie de DAMGAN concernant le projet présenté par le président de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE, dont le siège social est situé Allée Raymond Duigou – 56190 MUZILLAC, pour l'extension d'une plate-forme de stockage et de broyage de déchets verts – PA de la Lande 56750 DAMGAN, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 et du 6 juin 2018, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de DAMGAN comme suit :

- Lundi, mercredi et vendredi : 9h - 12h et de 14h - 16h30
- Jeudi : 9h – 13 h et 14 h – 18h
- Mardi et samedi : 9h - 12h

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 28 septembre 2020 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de DAMGAN,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/Unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex),
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr